Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 001-210100616-20250722-2025_22_1-DE

2025-22

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 Juillet, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le17 Juillet 2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage
17/07/2025
Date de convocation
17/07/2025
Nombre de Conseillers :
- *En exercice : 15*
- *Présents : 12*
- *Pouvoirs : 03*
- *Votants :*

Voues exprimés : 15
- *Pour : 15*
- *Contre : 0*
- *Abstention : 0*

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
N. AUBRUN	☐	☒	G. DELAHAYE	A. GUILLEMIN	☐	☒	G. PREVOST
S. GAYRAUD	☒	☐		C. PINTI	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
R. NOVEL	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐		F. MARTIN	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		N. DURAND	☐	☒	L. PUJOS
G. PREVOST	☒	☐					

Secrétaire de séance : R. NOVEL

OBJET : TARIFS DES SERVICES CANTINE

Vu la délibération D 2020-19 relative aux tarifs des services de la cantine
Vu la délibération 2022-05 ayant instauré un tarif réduit à compter du 2e enfant inscrit,

Madame le Maire rappelle que
- Le prestataire pour la cantine va changer en septembre 2025
- Les repas seront donc livrés à la rentrée scolaire par la société LEZTROY en liaison froide.
- Le coût unitaire du repas facturé à la Mairie par ce nouveau prestataire est plus élevé que celui facturé par le prestataire précédent.
- Un rapport remis en mairie par les délégués de parents d'élèves en 2022 indique que 56% des parents se déclaraient prêts à payer plus chers, dans une fourchette comprise entre 5.60€ et 6.20€, à condition de fournir une meilleure qualité de repas.
- Que le prix du repas facturé aux familles n'ait réévalué que du strict différentiel de coût entre les deux prestataires, sans marge supplémentaire soit 0.20€.

Madame Le Maire propose de fixer les tarifs suivants à compter du 01 Septembre 2025
- Repas pour le 1er enfant inscrit : 5.50 € + 0.20 € soit 5.70 €
- Repas pour le 2ème enfant inscrit : 4.00 € + 0.20 €, soit 4.20 € Les autres tarifs restent inchangés

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Fixe comme suit à compter du **1er Septembre 2025** les tarifs de la cantine scolaire
- Prix du repas pour le 1er enfant : **Repas 5.70 €**
- Prix du repas à compter du 2ème enfant : **Repas 4.20 €**

Dit que les autres tarifs restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 22/07/2025
Madame Le Maire.

MAIRIE DE BRENS 01 (Ain)

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 001-210100616-20250722-2025_22_1-DE